

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saisine dématérialisée pour les demandes de documents d'urbanisme

GOSIER, LE 25 JANVIER 2022 — Cédric CORNET, Maire du Gosier, informe la population que depuis le 1er janvier 2022, toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme ainsi que les déclarations d'intention d'aliéner peuvent être envoyées par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante :

service-instructeur97190@villedugosier.fr

Toutefois, le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme peut aussi s'effectuer en déposant le dossier dans la boîte aux lettres prévue à cet effet installée devant le pôle administratif de Périnet.

Contact : 0590 85 28 80
urbanisme@villedugosier.fr